

REGLEMENT

Troisième marché de potiers 28 juillet 2019 à Beauregard-de-Terrasson (24120).

- 1- Le marché est réservé aux potiers céramistes qui présentent et vendent eux-mêmes leurs œuvres. Il est donc interdit aux revendeurs.
- 2- Les demandes d'admission assorties des justificatifs requis sont soumises à un comité de sélection (qui se réunira mi avril 2019) et qui peut les refuser sans avoir à motiver son refus.
- 3 -Le droit de place est accordé exclusivement à chaque exposant dont la candidature a été acceptée et confirmée par courrier. Celui-ci ne pourra ni le transférer ni le céder à un tiers.
- 4- Les frais d'inscription d'un montant de 30€ comprennent la somme de 3€ par stand versée au Collectif National des Céramistes pour la publication du calendrier des marchés de potiers 2019 ainsi que le repas de midi pour une personne. Le paiement se fera dans un délai de 10 jours suivant l'avis d'acceptation du dossier. **Chaque potier offrira une de ses créations (à sa discrétion) laquelle sera tirée au sort le jour même dans le cadre d'une tombola.**
- 5- Les emplacements mis à disposition sont de dimensions identiques (environ 5m), délimités au sol et attribués par l'organisateur. Tout exposant doit impérativement s'adapter à la place indiquée et s'engage à la laisser propre à son départ.
- 6- L'installation des stands se fait à partir de 7h et doit être terminée à 9h30. Les véhicules seront stationnés sur un parking « exposants » situé à 150m du marché.
- 7- L'exposant est responsable de son stand, les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des vols ou dégradations qui pourraient survenir. La présence de l'auteur des pièces exposées est obligatoire aux heures d'ouverture.
- 8- Les photos transmises dans le dossier de demande de participation au marché de potiers seront considérées libres de droit et pourront être utilisées pour la communication relative à la manifestation.
- 9- A compter de la réception de la confirmation à participer au marché, l'exposant est engagé. En cas de désistement d'un exposant, aucun remboursement de l'inscription ne sera effectué passé le samedi 22 juin 2019, pas plus qu'en cas d'annulation du marché pour raison d'intempéries ou de force majeure.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Festivi'Terre

Beauregard-de-Terrasson 24120

Marché de Potiers du 28 juillet 2019

Nom : Prénom :

Adresse : Code Postal :

Téléphone : Email :

Site Internet :

N° d'enregistrement au Répertoire des Métiers :

Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de la manifestation.

Nature des objets exposés (indiquer d'une X)

Céramique Raku Poterie sigillée Porcelaine Faïence

Grés Terre vernissée Autre (préciser)

PAIEMENT Ne joignez pas de chèque à ce dossier, nous vous demanderons le règlement de 30 € lorsque vous recevrez votre avis de sélection.

JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- ⌚ PHOTOCOPIE D'ATTESTATION D'INSCRIPTION AUPRES DE LA CHAMBRE DES METIERS OU DE LA MAISON DES ARTISTES OU AUTO-ENTREPRENEUR OU DE L'URSSAF,
- ⌚ ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'ETRE ARTISAN OU ARTISTE ET DE NE PRESENTER QUE SA FABRICATION PERSONNELLE,
- ⌚ ATTESTATION D'ASSURANCE TOUS RISQUES OU RESPONSABILITE CIVILE,
- ⌚ 5 PHOTOS (MINIMUM) : POTIER AU TRAVAIL, OBJETS CREES PAR L'ARTISTE, PHOTOS DU STAND.

BULLETIN A RETOURNER AVANT LE 06.04.2019

LES DESISTEMENTS NE SERONT PAS ACCEPTES AU-DELA DU SAMEDI 22 JUIN 2019

ENVOYER LE DOSSIER :

- par courrier : Mairie de Beauregard « Festivi'Terre » 17, rue de la République
24120 Beauregard-de-Terrasson
- par mail : cathybaptiste@yahoo.fr ou jplacombe24@gmail.com

A (lieu)

Le (date)

Signature et cachet de l'entreprise